



| | | | |
|---|--|-------------------------------------|----------------|
|   | Système de gestion du développement durable | Site: | Tous les sites |
| | Politique de marketing responsable | Date en vigueur: | 8 août 2023 |
| Date de révision: | | 8 août 2023 | |
| Émis par: | | Directeur, développement durable | |
| Approuvé par: | | Vice-président, ventes et marketing | |
| Document: | | EMS-10 (F) | |
| Version: | 2023-1 | Page | 1 de 2 |

Lantic Inc. s'engage à conduire ses activités d'une manière éthique et à respecter le bien-être des personnes et de l'environnement. Dans cette perspective, l'entreprise s'engage à commercialiser ses produits de manière responsable. Le présent document s'inscrit dans le cadre du système de gestion du développement durable de Lantic Inc.

Cadre

Notre politique de marketing responsable est applicable à toutes les activités de marketing et de publicité de Lantic Inc. menées au sein de toutes les entreprises de Lantic Inc. et s'étend aux partenaires médiatiques externes qui soutiennent l'entreprise en lui fournissant des opportunités médiatiques pour le marketing et la publicité.

Lignes directrices



Les employé.e.s impliqué.e.s dans les activités en marketing sont tenu.e.s de s'assurer :

- De respecter toutes les lois applicables en matière de marketing.
- De veiller à ce que les communications en marketing soient adéquates, équitables et véridiques.
- Que toute collaboration avec des influenceurs ou des Youtubeurs est mentionnée comme telle.
- Les consommateurs et les clients disposent des toutes les informations nécessaires pour comprendre et utiliser nos produits.
- Les informations nutritionnelles et les allégations relatives à la santé contenues dans les communications commerciales reposent sur une base scientifique fiable.
- Les portions doivent être présentées comme étant appropriées aux consommateurs visés.
- Les communications marketing ne doivent pas exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants (<13 ans) ou des adolescents (13 - 17 ans)¹.
- De tenir compte des implications environnementales des activités de marketing, notamment en ce qui concerne le développement de nouveaux produits, les plans de commercialisation, l'emballage et le recyclage du contenu.

Les employé.e.s impliqué.e.s par les activités en marketing ne doivent pas :

- Modifier les images utilisées dans les communications marketing de manière à rendre la publicité trompeuse.
- Utiliser de manière abusive des données techniques ou employer une terminologie ou un vocabulaire scientifique de telle manière à suggérer faussement qu'une allégation possède une validité scientifique.
- Associer nos produits, ou les présenter dans des thèmes, figures ou images de marketing de Lantic Inc. susceptibles de porter atteinte de manière sérieuse ou généralisée envers une quelconque race, couleur, ethnie, croyance, religion, genre, identité et/ou expression du genre, origine nationale, citoyenneté, ascendance, orientation sexuelle, âge ou handicap.
- Faire de la publicité dans tout média connu pour promouvoir la violence, la pornographie, les comportements insultants ou cibler les enfants de manières inappropriée.

¹ Conformément à la définition du Code de Marketing et de Publicité établie la Chambre de Commerce Internationale ainsi que sa structure de communication responsable pour le marketing des aliments et des boissons.

| | | |
|---|--|---|
|   | Système de gestion du développement durable | Site: Tous les sites Date en vigueur: 8 août 2023 Date de révision: 8 août 2023 Émis par: Directeur, développement durable |
| | Politique de marketing responsable | Approuvé par: Vice-président, ventes et marketing Document: EMS-10 (F) Version: 2023-1 Page: 2 de 2 |

Gouvernance des documents

- Il incombe à **Tous les EMPLOYÉ.E.S de Lantic Inc. impliqué.e.s dans les activités de marketing** de comprendre et d'intégrer les lignes directrices de cette Politique de marketing responsable. Les violations de la politique ou les propositions d'idées doivent être adressées au Directeur, développement durable ou par courriel à sustainability@lantic.ca.
- **La DIRECTION** a la responsabilité d'établir, de documenter, d'implanter, de communiquer et de maintenir une gestion efficace des ressources en lien avec les valeurs et les actions identifiées dans le présent document.
- **L'Équipe de développement durable** a la responsabilité de revoir périodiquement les lignes directrices de cette politique en accord avec les principes de la Chambre de Commerce Internationale pour le marketing responsable des aliments et des boissons.



Rod Kirwan, Vice-président, ventes et marketing

| Révision | | |
|----------|-------------|----------------------|
| Version | Modifié le | Motif de changement |
| 2023-1 | 8 août 2023 | Création du document |